

Appel à candidatures d'experts pour la constitution ou d'un groupe de travail (GT)

GT : « Tuberculose caprine »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire.

■ Contexte

Dans le cadre du programme de surveillance de la tuberculose bovine en Corse, un foyer a été confirmé dans un atelier caprin d'un élevage mixte bovin caprin.

Les investigations de l'atelier caprin ont été conduites en tant que lien épidémiologique avec l'atelier bovin. Les chèvres en lactation de l'atelier caprin lait ont été dépistées au moyen du test de dosage de l'interféron gamma. Deux chèvres ont réagi positivement à ce dépistage immunologique et ont fait l'objet d'un abattage diagnostique. Des lésions ont été observées sur une chèvre et les PCR pratiquées sur les prélèvements effectués sur les deux animaux à l'abattoir ont confirmé l'infection par *Mycobacterium bovis* sur un animal et la présence d'infection par le complexe *Mycobacterium tuberculosis* pour le second.

Le lait de l'atelier caprin est principalement destiné à la production de fromage fermier au lait cru. L'arrêté préfectoral de mise sous surveillance du cheptel a imposé la pasteurisation du lait conformément aux recommandations de l'avis de l'Anses de 2011 et du paquet hygiène.

La découverte de ce foyer génère de fortes inquiétudes de la part de la profession agricole et de la filière caprine corse, compte tenu des particularités de cette filière :

- faible effectif et élevage principalement mixte bovin-caprin ;
- renouvellement des troupeaux majoritairement en auto-renouvellement en l'absence d'organisme et de schéma de sélection pour la filière laitière ;
- production laitière essentiellement destinée à la production de fromage au lait cru ;
- montée en estives des animaux dans la zone de montagne à partir du mois de juin ;
- absence d'abattoir spécialisé pour les caprins avec très peu d'abattage d'animaux de réforme limitant la surveillance événementielle de la tuberculose dans le cheptel caprin corse.

Dans ce contexte, la Direction générale de l'alimentation (DGAL) a saisi l'Anses afin de répondre à la question suivante : quels seraient les critères à prendre en considération pour envisager une alternative à l'abattage total (conditions d'élevage, biosécurité, contacts avec la faune sauvage, niveau de prévalence, etc.) ?

■ Rôle et missions

L'évaluation du risque à l'Anses est fondée sur l'expertise collective réalisée au sein de plusieurs panels d'experts, appelés comités d'experts spécialisés (CES), parmi lesquels le CES « Santé et bien-être des animaux » (CES SABA) qui est en charge de toutes les saisines liées à la santé et au bien-être des animaux. Pour des saisines complexes et requérant certaines compétences non disponibles dans le CES, un groupe de travail (GT) spécialisé peut être créé et faire l'objet d'un appel à candidatures, afin de constituer un groupe multidisciplinaire approprié à la thématique à traiter.

Le GT « tuberculose caprine » agira en tant que GT rattaché au CES SABA (CES pilote). À l'issue des travaux, le rapport du GT « tuberculose caprine » sera soumis au CES SABA pour validation finale, avant rédaction de l'avis de l'Anses.

Composition et fonctionnement

Le GT fera appel à des experts, français ou étrangers, ayant notamment des compétences dans les domaines suivants (voir fiche « Compétences recherchées ») :

- Tuberculose bovine
- Tuberculose caprine
- Épidémiologie
- Immunologie
- Surveillance
- Réglementation
- Biosécurité en élevages extensifs
- Elevages caprins
- Faune sauvage corse

Les membres du GT, dont un(e) président(e) désigné(e) parmi les experts, seront nommés par décision du directeur général de l'Anses.

Les travaux du GT débuteront fin-octobre –début novembre 2023, pour une durée de huit mois. Ce collectif d'experts se réunira en séances plénières environ toutes les quatre semaines.

Il est notamment attendu de la part de chaque expert de contribuer aux travaux d'expertise collective ainsi qu'à la rédaction et la relecture du rapport associé. La langue de travail est le français.